Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260320-2026DCM028-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le vingt mars
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absents représentés : -

Absents : -

Secrétaire : Mme Bescond

2026DCM028	**DELIBERATION RELATIVE L'ÉLECTION DES ADJOINTS**

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Tête de liste : Anne-Marie Conq

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260320-2026DCM028-DE

- Liste Anne-Marie Conq : 26

La liste … ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Premier adjoint	Mme CONQ Anne-Marie
Deuxième adjoint	M. BOURLES Alain
Troisième adjoint	Mme EVAIN Jacqueline
Quatrième adjoint	M. BATANY Philippe
Cinquième adjoint	Mme CHENTIL Josiane
Sixième adjoint	M. CLOITRE Jean-Bernard
Septième adjoint	Mme HOARAU Monique

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.